



Covid-19

Communiqué de presse
du 19 mars 2021

Centre Hospitalier
Robert Morleval SEMUR EN AUXOIS

CH de la HAUTE CÔTE-D'OR
Châtillon-Montbard-Saulieu-Alise-Vitteaux

EHPAD Saint-Sauveur
MOUTIERS SAINT JEAN

EHPAD
de Laignes

Covid-19 : assouplissement des mesures sanitaires dans les EHPAD du nord de la Côte-d'Or

Suite à l'ordonnance rendue le 3 mars 2021 par le Conseil d'Etat, de nouvelles consignes ministérielles à destination des EHPAD viennent d'être communiquées aux structures médico-sociales. Dans les établissements du nord de la Côte-d'Or, la situation sanitaire étant désormais contenue, il a été décidé d'adapter les mesures de protection suivantes :

- **Les sorties de résidents sont dorénavant autorisées dans le respect strict des gestes barrières.** Pour les résidents non vaccinés ou présentant un schéma vaccinal incomplet la Direction recommande néanmoins de les limiter autant que possible. Il n'est pas préconisé de réaliser systématiquement un test RT-PCR au retour en établissement, sauf en cas de contact à risque avéré pendant la sortie. En revanche, une surveillance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus chez le résident pourra être mise en place.
- **Les mesures d'encadrement des visites sont assouplies.** Les résidents sont de nouveau autorisés à recevoir leurs visiteurs, **sur rendez-vous**, en chambre dans le respect strict des gestes barrières. Les plages de visites sont élargies à 1 heure (contre 30 minutes précédemment), du lundi au dimanche inclus, tous les après-midis. Le nombre de visiteurs en simultané autorisés par résident est limitée à 2.

LA CHARTE VISITEUR

Le visiteur déclare Déclare sur l'honneur :

- ne pas avoir de température supérieure à 38° ni de signe infectieux ou évocateur de Covid-19.
- ne pas avoir séjourné à l'étranger dans les 14 jours précédant la visite, ni contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours précédant la visite.

Le visiteur s'engage lors de sa visite à :

- réaliser une friction des mains à l'entrée et à la sortie avec une solution hydro-alcoolique.
- renseigner le registre des entrées et des sorties.
- respecter les circuits de circulation mis en place (*l'accès aux espaces communs intérieurs et aux chambres des autres résidents étant strictement interdit*).
- porter un masque (non fourni) et ne le retirer sous aucun prétexte.
- respecter strictement la distanciation physique.
- respecter strictement les gestes barrières.
- respecter le temps de visite imparti.

Ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation épidémique sur place et de l'évolution de la campagne de vaccination. Nous vous rappelons par ailleurs que la propagation de nouvelles variantes du SARS-Cov-2 et le faible taux de couverture vaccinale en population générale nous imposent de demeurer collectivement vigilants : le risque zéro de contamination ne peut être garanti en dépit du succès de la récente campagne de vaccination parmi nos résidents.

CONTACTS PRESSE

Elsa MAITROT
03 80 89 62 16
elsa.maitrot@ch-semur.fr

Eve BENICHOU
03 80 89 62 89
eve.benichou@ch-semur.fr

Service communication
communication@ch-semur.fr